



Document à l'intention des parents

Évaluation des résultats de l'école au regard du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Nom de l'établissement : Centre de formation professionnelle de l'Automobile

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire, secondaire et secteur adulte se dote d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Celui-ci doit être évalué annuellement avec le conseil d'établissement.

Actions réalisées pour l'année scolaire : 2024-2025

- Sensibiliser les membres du personnel sur ce qui constitue de la violence ou de l'intimidation
- Présenter le plan de lutte et le code de vie à toutes les nouvelles cohortes
- Présentation et mise en place le formulaire de dénonciation
- Promotion du code QR à l'ensemble des élèves du Centre
-
-
-

Constats

- Bien que le portrait de situation a été fait via un sondage, peu de réponses ont été acheminées.
 - Malgré que le code QR et le formulaire de dénonciation existent, peu de signalement ont été reçu
 - Peu de situation de violence ou d'intimidation sont rapportées
 - La violence verbale est le type de violence que nous voyons le plus sur le terrain
 -
 -
 -
-

Actions projetées à notre école pour l'année scolaire : 2025-2026

- **Faire un portrait de situation avec un outil validé par la recherche (ex: QSVE-BE)**
- **Révision et bonification du code de vie de l'école selon les bonnes pratiques**
- **Mise en place d'un comité pour mettre en oeuvre le code de vie et le plan de lutte**
-
-
-
-

Tous les documents relatifs au plan de lutte à l'intimidation et à la violence se retrouvent sur le site Internet de l'école.

Autres commentaires
